

# WEBINAIRE

3 OCTOBRE

11h - 12h

## Software, IA : quelle protection par brevet ?

### AU PROGRAMME

- > IA et logiciels : évolution de la jurisprudence brevet en matière d'IA et de logiciels
- > Comment bien protéger ces innovations en 2024 ?
- > Les autres outils juridiques de protection
- > Questions / réponses en direct



**Jean-Pascal Decobert**  
**Nicolas Hautier**

Conseils en propriété industrielle,  
Associés



## France Innovation (by ASRC) fédère

- Les entreprises innovantes réalisant des prestations de recherche et de développement technologique ;
- Les entreprises proposant des produits, procédés ou services innovants ;
- Les entreprises de type sous traitance industrielle ;
- Les entreprises du conseil et de l'accompagnement de l'innovation, etc.

Dans le cadre de sa plateforme communautaire France Innovation, **investisseurs, collectivités/clusters, etc ou encore organismes de recherche** sont acceptés.

**Représentation** à double sens

**Information** Newsletters, Webinaires

**Mises en lumière** Annuaire, Magazine 360°R&D  
et réseaux sociaux, Webinaires, etc.

**Mises en relation** Recherches de compétences,  
Plateforme communautaire, France Innovation Meetings, etc.

**+730** membres avec fiche active

**+9 000** inscrits à nos webinaires/an

**+28 000** contacts

**+2 900** mises en relation



Chargement autonome



L'expertise vibro-acoustique pour fiabiliser des robots industriels

p.6



Les pneus connectés prennent la route

p.6

Avions plus écologiques,  
moins chers / p.3

Des salles de contrôle  
en réalité mixte / p.7



Autonomie des véhicules  
/ p.4

Des dispositifs piézoélectriques  
de haute performance / p.9



Capteurs optiques  
/ p.5

La motorisation d'un semi-rigide  
électrique basse tension / p.9



Capteurs sécurisés pour des  
véhicules / p.6

La modélisation de l'interaction d'un train  
avec l'infrastructure / p.10



Services de télécommunications  
/ p.7

Horizon Europe, le nouveau  
programme-cadre européen / p.11



Livraison d'un instrument de diagnostic  
du réacteur d'ITER / p.3

L'amélioration de la connectivité  
des satellites / p.8



Un exosquelette pour réduire la pénibilité  
des tâches dans la filière viande / p.4

Un système électrique de secours  
pour l'aéronautique / p.9



L'EIC Accélérateur Horizon Europe  
en 2023 / p.5

L'électrostimulation pour réduire  
les troubles urinaires / p.10



Le programme des webinaires / p.7

Appels à projets de l'ADEME,  
les opportunités de financement / p.11



Une nouvelle génération d'alternats / p.3

Des moteurs à combustion interne  
à Hydrogène / p.8



Un système de liaison par fibre optique  
pour les satellites européens / p.4

Un équipement dédié à la désinfection  
de l'intérieur des véhicules / p.9



Des capteurs autonomes grâce  
à l'énergie vibratoire / p.5

L'impression de modèles  
d'organes sur-mesure / p.9



Le contrôle de conformité par  
la réalité virtuelle / p.7

Le programme des webinaires / p.10



## Vous êtes une entreprise ?

	MEMBRE	MEMBRE PREMIUM	MEMBRE SUPER PREMIUM
Référencer la fiche profil de votre entreprise	✓	✓	✓
Utiliser le logo membre France Innovation	✓	✓	✓
Accepter ou refuser des rendez-vous de membres	✓	✓	✓
Solliciter des rendez-vous aux autres membres	✗	✓	✓
Diffuser des recherches de compétences	✓	✓	✓
Répondre à des recherches de compétences	✗	✓	✓
Participer à des webinaires	✓	✓	✓
Organiser un webinaire	✗	✗	✓
Diffuser du contenu	✗	✗	✓
Tarifs préférentiels sur des évènements partenaires	✗	✓	✓

# Au service des entreprises innovantes.

France Innovation est une association professionnelle qui fédère **les prestataires privés de recherche et de développement technologique, les entreprises proposant des produits, procédés ou services innovants** et les acteurs du **conseil et de l'accompagnement en innovation.**

Vous recherchez une expertise R&D&I ?

Parcourez l'annuaire des membres ou contactez-nous.

Trouver une expertise

## CHIFFRES CLÉS

400 membres  
+ de 600 mises en relation par an

## UN RÉSEAU NATIONAL

- Porter **une vision commune** (prise de position sur le **Crédit Impôt Recherche**, le Transfert de technologies, le financement des projets nationaux et européens, etc.)

Vous souhaitez valoriser votre savoir-faire ?

Rejoignez France Innovation

Comment adhérer ?



## ✓ Mots clés

## ✓ Structure

## ✓ Compétences &amp; Expertises

Sélectionner

## ✓ Domaines d'application

## ✓ Localisation

num dpt, ville

🕒 Triez par pertinence ou par ordre alphabétique

(622)

TRIER PAR  A-Z  Derniers inscrits

BA Group, expert de la conception et de la fabrication de systèmes robotiques et mécatroniques complexes et programmables pour..

<https://www.batechgroup.com/>[Voir plus](#)[📅 DEMANDER UN RDV](#)

PME



Les robots, véhicules autonomes arrivent pour remplacer, augmenter les métiers manuels et humains en gérant les tâches ...

<http://www.lmad.eu>[Voir plus](#)[📅 DEMANDER UN RDV](#)

PME



Experts en aérodynamique, mécanique des fluides et thermique nous proposons des études en soufflerie (2,05x2,3m de section e...

<http://www.aero-ce.com>[Voir plus](#)[📅 DEMANDER UN RDV](#)

PME



CLHYNN propose une technologie de pile à hydrogène vert disruptive, qui va accélérer la transition énergétique dans la...

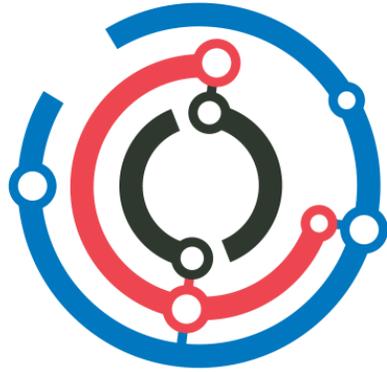
<http://www.clhynn.com>[Voir plus](#)[📅 DEMANDER UN RDV](#)

Diamfab est une start-up spécialisée dans la fabrication de diamant pour des applications d'électronique de puissance et...

<https://diamfab.com/fr/>[Voir plus](#)[📅 DEMANDER UN RDV](#)

Piseo est une plateforme d'innovation spécialisée en optique photonique. Equipé d'un part de son propre laboratoire COFRAC...

<http://piseo.fr>[Voir plus](#)[📅 DEMANDER UN RDV](#)



France  
Innovation

# MEETINGS

Les RDV d'affaires des entreprises innovantes

**Les participants 2023 :**

**93%** ont identifié de nouveaux partenaires

**92%** envisagent de participer à nouveau

[www.france-innovation-meetings.fr](http://www.france-innovation-meetings.fr)

Energy &  
Manufacturing

4 juillet  
2024



Santé, Cosmétique et  
Agroalimentaire

19 septembre  
2024



Défense & Sécurité

15 octobre  
2024



Aérospatial

19 novembre  
2024



Matériaux

21 novembre  
2024



*Attention, de nouveaux webinaires peuvent venir s'intercaler entre les dates ci-dessous*

<https://www.france-innovation.fr/webinaire/>

- 03 oct | Software, IA : quelle protection par brevet ? (HAUTIER IP)
- 14 oct | L'Accélérateur EIC Horizon Europe : jusqu'à 17,5M€ (Focus étape 1-short application)
- 17 oct | La texturation et la découpe par laser ultra court, au service de l'industrie (IREIS)
- 07 nov | Dispositifs médicaux : Conseils pratiques pour une protection en Europe et aux US
- 14 nov | Nouveautés et des jurisprudences 2024 sur le CIR, CII, JEI et IPBOX (Bconseil)
- 10 dec | Réduire l'impact environnemental des équipements électroniques (LAVOIX)
- 12 dec | Modèle d'utilité & propriété industrielle : Rôle et applications pratiques (LAVOIX)

[www.france-innovation.fr](http://www.france-innovation.fr)

[contact@france-innovation.fr](mailto:contact@france-innovation.fr)

LinkedIn

<https://www.linkedin.com/in/france-innovation-67607a166/>



[https://twitter.com/Fr\\_Innovation](https://twitter.com/Fr_Innovation)





**WEBINAIRE DU 3 OCTOBRE  
2024**

# IA et Software, la bonne protection par brevets !



**Nicolas HAUTIER**  
Partner  
European Patent Attorney  
[n.hautier@hautier.fr](mailto:n.hautier@hautier.fr)



**Jean-Pascal DECOBERT**  
Partner  
European Patent & TM Attorney  
[jp.decobert@hautier.fr](mailto:jp.decobert@hautier.fr)

[www.hautier.fr](http://www.hautier.fr) | [contact@hautier.fr](mailto:contact@hautier.fr) | Tél +33 (0)4 93 87 71 39

# Hautier IP en quelques mots

- Conseil en propriété industrielle (CPI) = profession réglementée
- Obligation de confidentialité - Privilèges
- HAUTIER IP est entièrement dédié à la Propriété Intellectuelle
- Missions principales : Protéger – Valoriser – Défendre la PI
- Une approche résolument économique et entrepreneuriale de la PI
- Nous accompagnons nos clients dans le monde entier :



FRANCE  
(INPI)



MONACO  
(Direction de  
l'Expansion Economique)



EUROPE  
(OHMI / EPO)



Office Mondial  
(WIPO)



Tous les pays du  
monde par  
notre réseau de  
confrères



**CABINET DE CONSEIL  
EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

**PROTECTION - VALORISATION - DÉFENSE  
DES ACTIFS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

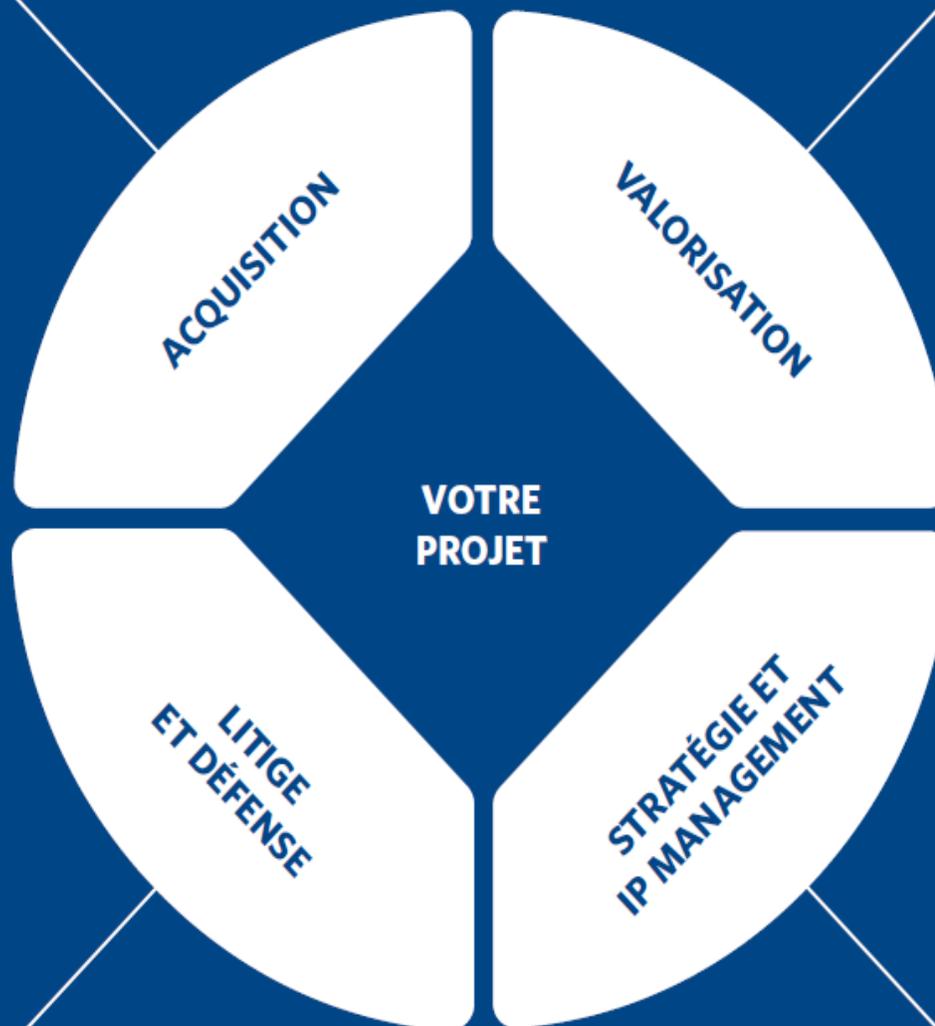
**UNE APPROCHE ÉCONOMIQUE ET  
ENTREPRENEURIALE DE LA PI**



# Une approche stratégique et économique de la PI

- > Brevets
- > Marques
- > Dessins et modèles
- > Droit d'auteur
- > Logiciel
- > Nom de domaine
- > Indications géographiques (IGPIA)

- > Action en contrefaçon
- > Négociation précontentieuse
- > Opposition (marques et brevets)
- > Consultations juridiques
- > Liberté d'exploitation
- > Concurrence déloyale
- > Saisies contrefaçon
- > Coopération avec les douanes



- Evaluation financière <
- Contrats <
- Licensing <
- Négociation <
- Audit pour levée de fond, fusion et acquisition <
- Consortium <
- Transfert de technologie <
- Valorisation et transfert du savoir-faire <
- Aide et subvention (CIR etc.) <

- Elaboration de stratégies IP <
- Organisation de l'IP au sein de l'entreprise <
- Audit et Due diligence <
- Rationalisation de portefeuille <
- Cartographie IP <
- Veille concurrentielle <
- Stratégies transfrontalières <
- Formations et séminaires IP <
- Invention de salariés <



## **IA et Software, la bonne protection par brevet !**

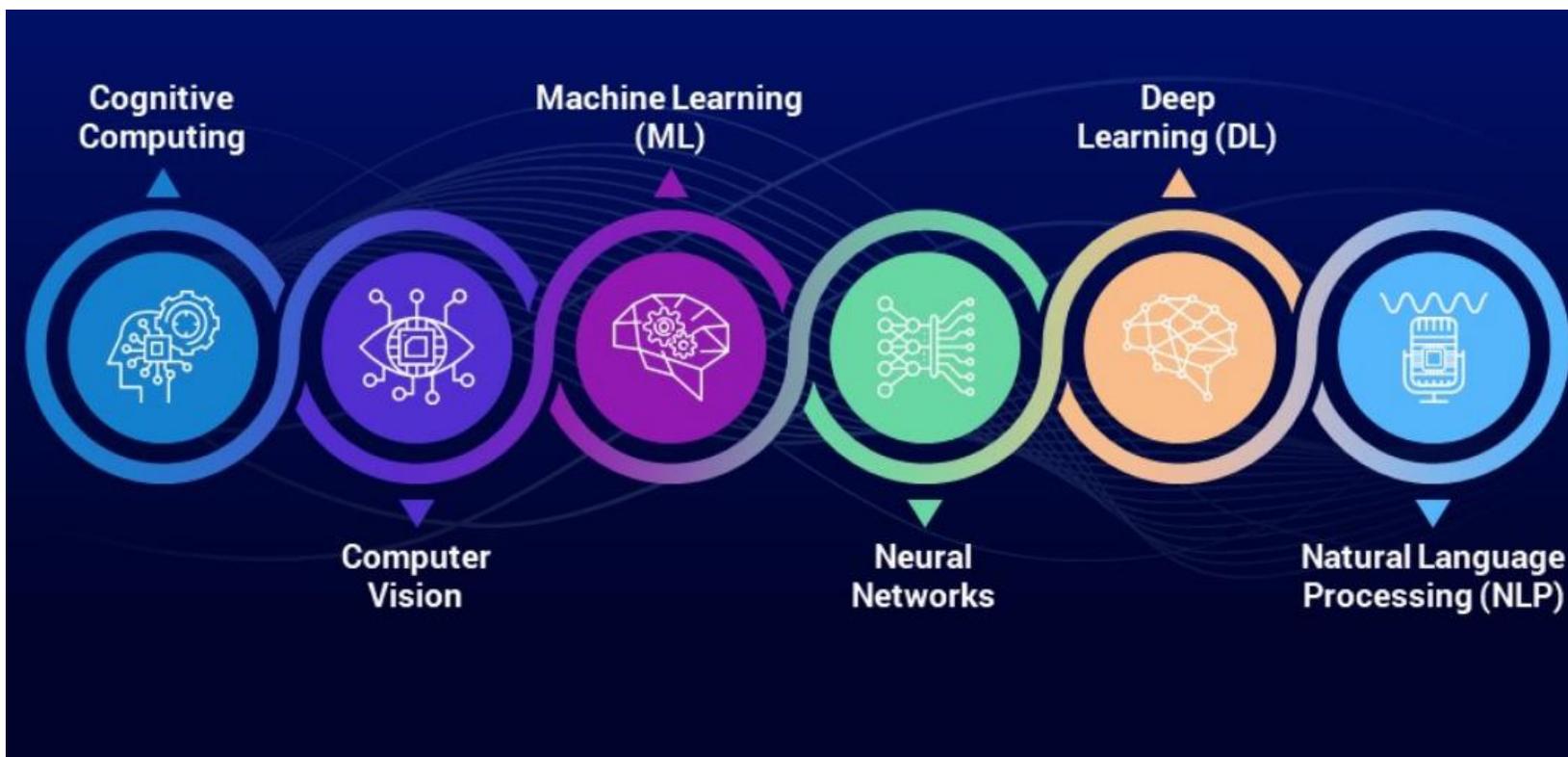
***L'IA et le logiciel sont partout : simulations, aide au diagnostic médical, bases de données massives, cryptage et sécurité, traitements du langage naturel, analyse d'image, commande de robots et de machines...Et la jurisprudence brevet évolue !***

***Comment bien protéger ces innovations en 2024.***

***Au-delà du brevet, quels sont les autres outils juridiques de protection ?***

# INTRODUCTION

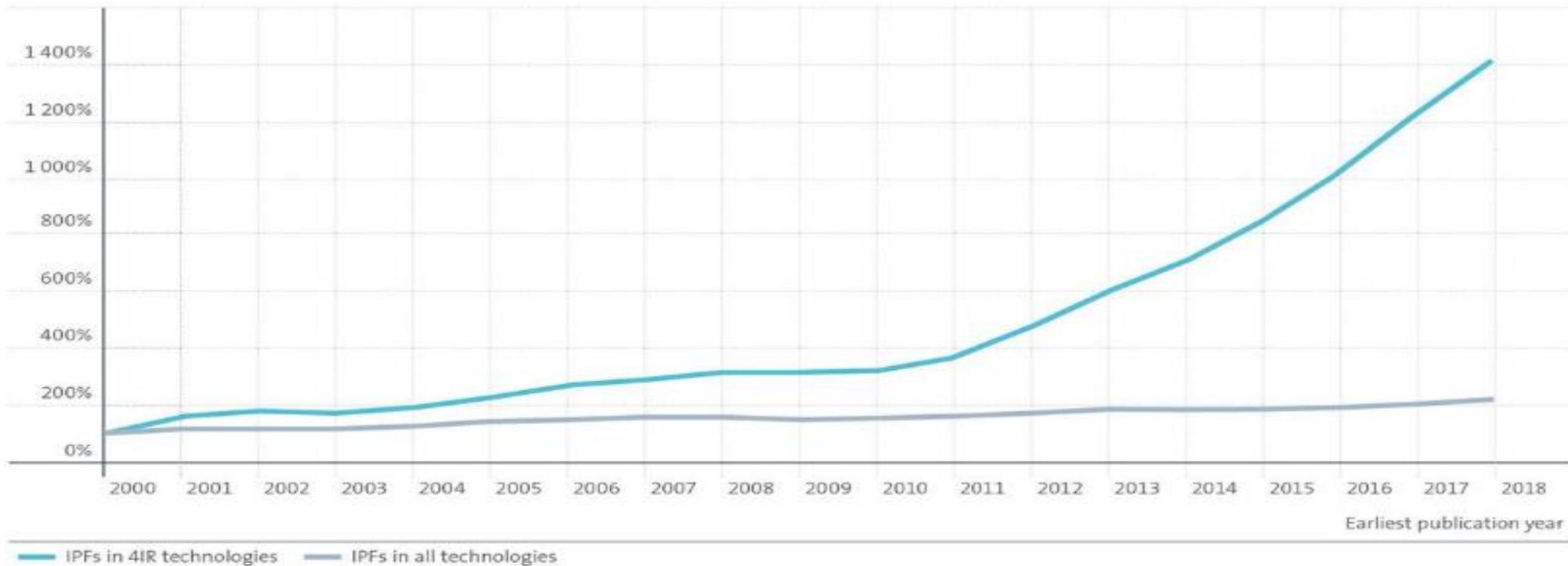
L'IA est partout !



# L'essor de la 4ème révolution industrielle dans l'IP

**Croissance mondiale des familles de brevets dans les technologies de la 4ème révolution technologique par rapport à tous les domaines technologiques**

Global growth of IPFs in 4IR technologies versus all technology fields, 2000-2018



Source: European Patent Office

- Augmentation de +200% des familles de brevets pour l'ensemble des domaines technologiques.
- Augmentation de +1400% des familles de brevets dans les technologies de la 4ème révolution industrielle.

## INTRODUCTION

Les praticiens des brevets connaissant déjà bien les principes de la brevetabilité des logiciels...quid de l'IA ?

*= procédés mis en œuvre par moyens informatiques exécutant des algorithmes pour imiter l'intelligence humaine.*

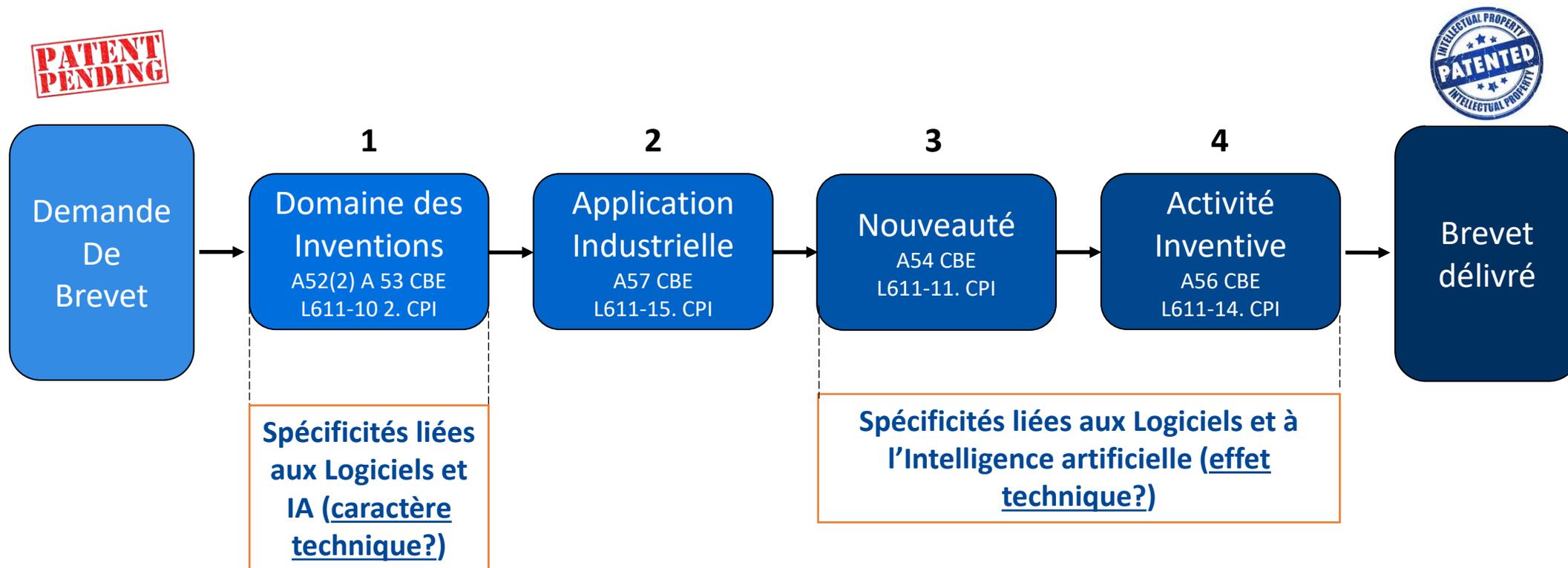
- Ce caractère algorithmique rend l'IA similaire aux principes « brevets » appliquées aux logiciels
- D'où des conditions de brevetabilité semblables.
- Particularité de l'IA sur un traitement de données (par apprentissage en particulier)

## SOMMAIRE

### Protection de la création IA et Software par Brevet

- Brevetabilité des inventions logicielles
- Application à l'IA:
  - Actualités, revue de quelques jurisprudences
  - points d'attention spécifiques
  - bonnes pratiques
- Protections complémentaires au brevet

# Brevetabilité des inventions logicielles



## DOMAINE DES INVENTIONS: INNOVATION TECHNIQUE =??

La jurisprudence applique un « filtre de technicité » sur les innovations pour juger de la brevetabilité (= une solution technique à un problème technique)

- Facile pour beaucoup de domaines techniques (mécanique, chimie, électronique, médical, industrie...)
- Moins évident quand l'invention est assez abstraite, ce qui est le cas en informatique

Pour les innovations non techniques, pensez aux autres droits de PI applicables:

- ✓ bases de données
  - ✓ droit d'auteur
  - ✓ modèles
- (cf infra)

## ➔ Caractère technique

*Si une revendication porte soit sur une méthode faisant intervenir des moyens techniques (par exemple un ordinateur) soit sur un dispositif, son objet, considéré dans son ensemble, présente un caractère technique et n'est donc pas exclu de la brevetabilité.*

*Dir. OEB G-II-3.3*

## ➔ Production d'un effet technique qui répond à une finalité technique (*further technical effect*)

*Un produit "programme d'ordinateur" n'est pas exclu de la brevetabilité si sa mise en œuvre sur un ordinateur produit un effet technique supplémentaire allant au delà des interactions physiques entre programme et ordinateur (hardware).*

*Etude des caractéristiques contribuant au caractère technique de l'invention pour l'appréciation de l'activité inventive (Approche COMVIK).*

Des définitions volontairement générales de la part des offices

→ Des exemples pour clarifier ces définitions:

→ Exemples par la jurisprudence OEB

→ Exemples plus généraux : Quiz

# Quelques exemples issus de la Jurisprudence des Chambres de Recours (OEB)



## Traitement des images

**T 208/84** : méthode de filtrage numérique par filtre 2D FIR (par exemple pour augmenter le contraste) appliquée à une image stockée.

Caractère technique et effet technique ?

OK + Délivré

**T1286/09** : amélioration de la classification des images en entraînant un classificateur sémantique avec un jeu d'exemplaires d'images en couleur qui représentaient des "versions recomposées" d'un exemplaire d'image, afin de renforcer la diversité des exemplaires

d'entraînement. Caractère technique et effet technique ?

OK + Délivré

## Systèmes de gestion des bases de données et systèmes de récupération des informations

**T 1242/04** : système de mise à disposition de données spécifiques à un produit dans un poste de service, comprenant une base de données centrale pour l'enregistrement de l'état théorique et une mémoire d'archivage pour l'enregistrement de l'état réel, avec intercommunication de ces deux composants par voie informatique.

Caractère technique et effet technique ?

OK. Mais pas inventif.

**T 279/05** : l'invention portait sur la détermination des sièges d'avion disponibles. L'invention impliquait un ensemble d'aspects techniques, p.ex. des serveurs, et non techniques, p.ex. la disponibilité des sièges d'avion et la gestion du rendement. Caractère technique ?

OK Effet technique KO donc pas inventif.

## Quelques exemples issus de la Jurisprudence des Chambres de Recours (OEB)

### Traitement des images

**T 1455/16** : récupération d'images conformément aux informations d'agencement spécifiées par l'utilisateur. Le simple fait que les informations de position portaient sur des éléments du monde réel n'était pas suffisant pour établir que la communication d'informations représentait une contribution technique.

Caractère technique ?

OK Effet technique KO d'où pas inventif

### Systemes de gestion des bases de données et systèmes de récupération des informations

**T 1924/17** : Ces systèmes de gestion des bases de données sont des plateformes logicielles pour le contrôle centralisé des données. Ces plateformes ont souvent un caractère technique car conçues sur la base de considérations d'ingénierie concernant l'exploitation efficace du système informatique en tant que système technique. Caractère technique et effet technique ?

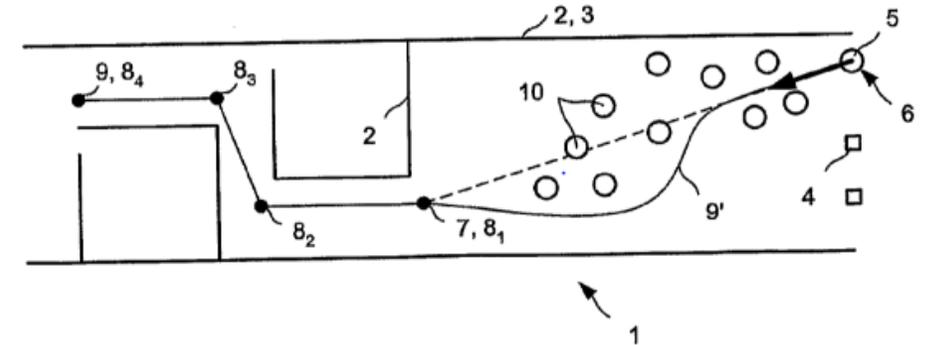
OK Délivré

**Simulation** : méthode de test – par simulation – d'un environnement modélisé par rapport au mouvement de foule piétonne.

Une simulation assistée par ordinateur d'un système ou d'un procédé technique, qui est revendiquée en tant que telle, peut, aux fins de l'appréciation de l'activité inventive, résoudre un problème technique en produisant un effet technique allant au-delà de la mise en œuvre par ordinateur de la simulation.

- Les modèles utilisés peuvent être techniques ou non,
- La simulation proprement dite n'est pas technique mais peut contribuer au caractère technique en cas d'**adaptation** de l'ordinateur/son fonctionnement, si induit une utilisation technique du produit simulé (par. Ex. utilisation avec incidence sur la réalité physique, mais alors à revendiquer)
- le modèle utilisé dans la simulation constitue la base d'un **usage technique ultérieur** utilisant les résultats de la simulation, c'est-à-dire un usage ayant un impact sur la réalité physique.

**Une décision sur un procédé de simulation qui est éclairante sur la brevetabilité de l'IA!**



**→ Il faut indiquer en revendication l'adaptation ou l'usage technique !**

# EN PRATIQUE

## **Ce qui est difficile à breveter:**

- Automatisation de tâches manuelles/Ce qui en théorie pourrait être exécuter mentalement (même en requérant beaucoup de temps)
- Aide à l'effort cognitif (smart user interface)
- Moyens techniques informatiques connus en eux-mêmes (serveur, réseau, processeur, etc.) pour usage de ces derniers à des fins non techniques
- Ce qui est très lié à la vie des affaires (enchères, finances, réservation de voyage, ...)

## **Ce qui est plus facile à breveter:**

- Traitement digital pour améliorer des signaux ou crypter
- Procédé de commande d'un objet physique (voiture, éclairage, machine...)
- Modification du fonctionnement interne d'un système informatique: accélération de traitement, optimisation mémoire... des exemples à suivre !

## APPLICATION A L'IA

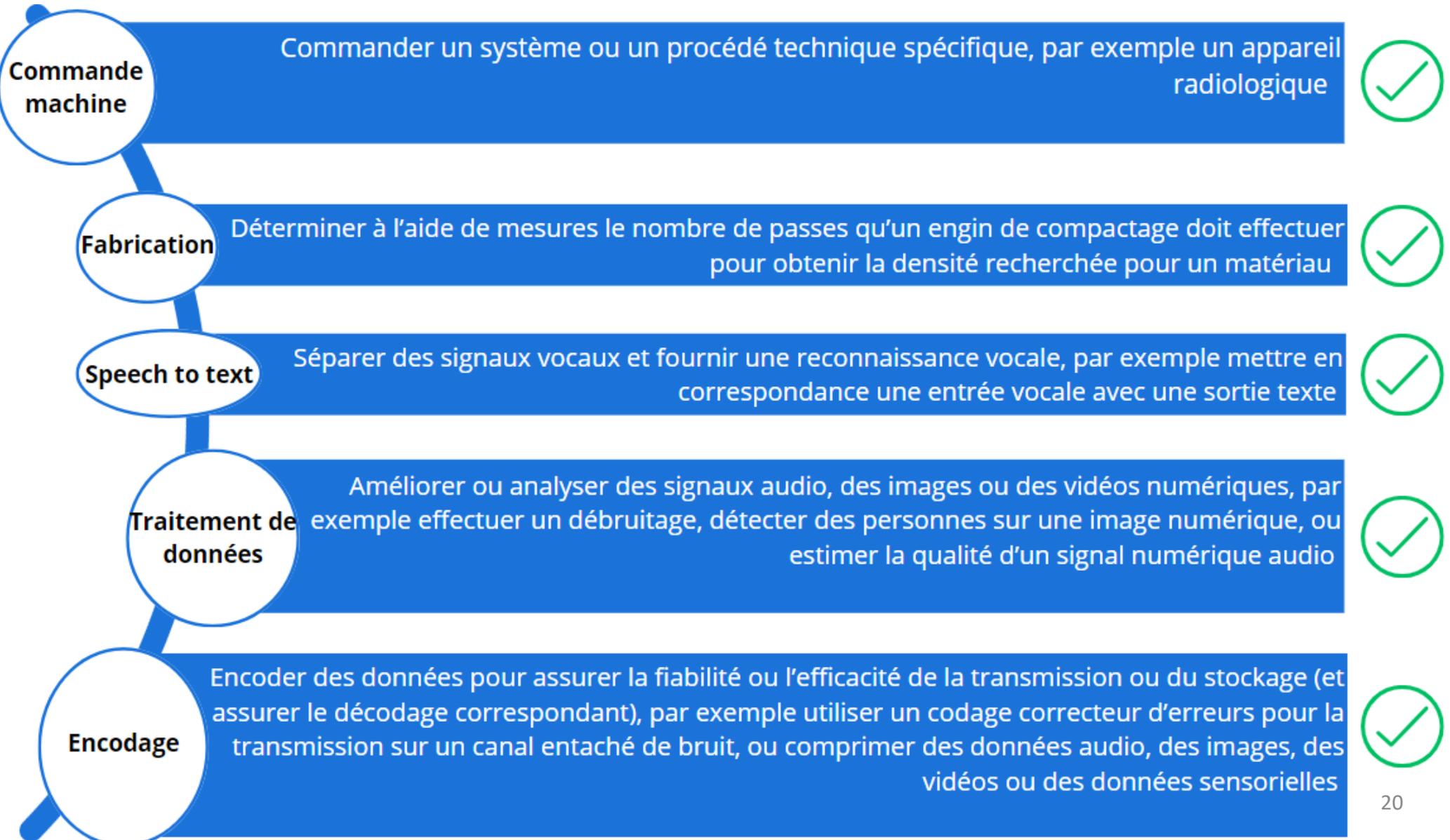
Caractère technique et Effet technique à bien justifier!

- Invention = solution technique à problème technique
- Logique OEB= Si l'invention n'apporte rien de technique par rapport à l'état de la technique le plus proche, alors pas d'activité inventive
- Mettre en évidence quel est l'intérêt technique de l'invention dans la demande de brevet....exemples ?

**→ Brevets EP, FR, US ...: il faut indiquer en revendication l'adaptation ou l'usage technique !**

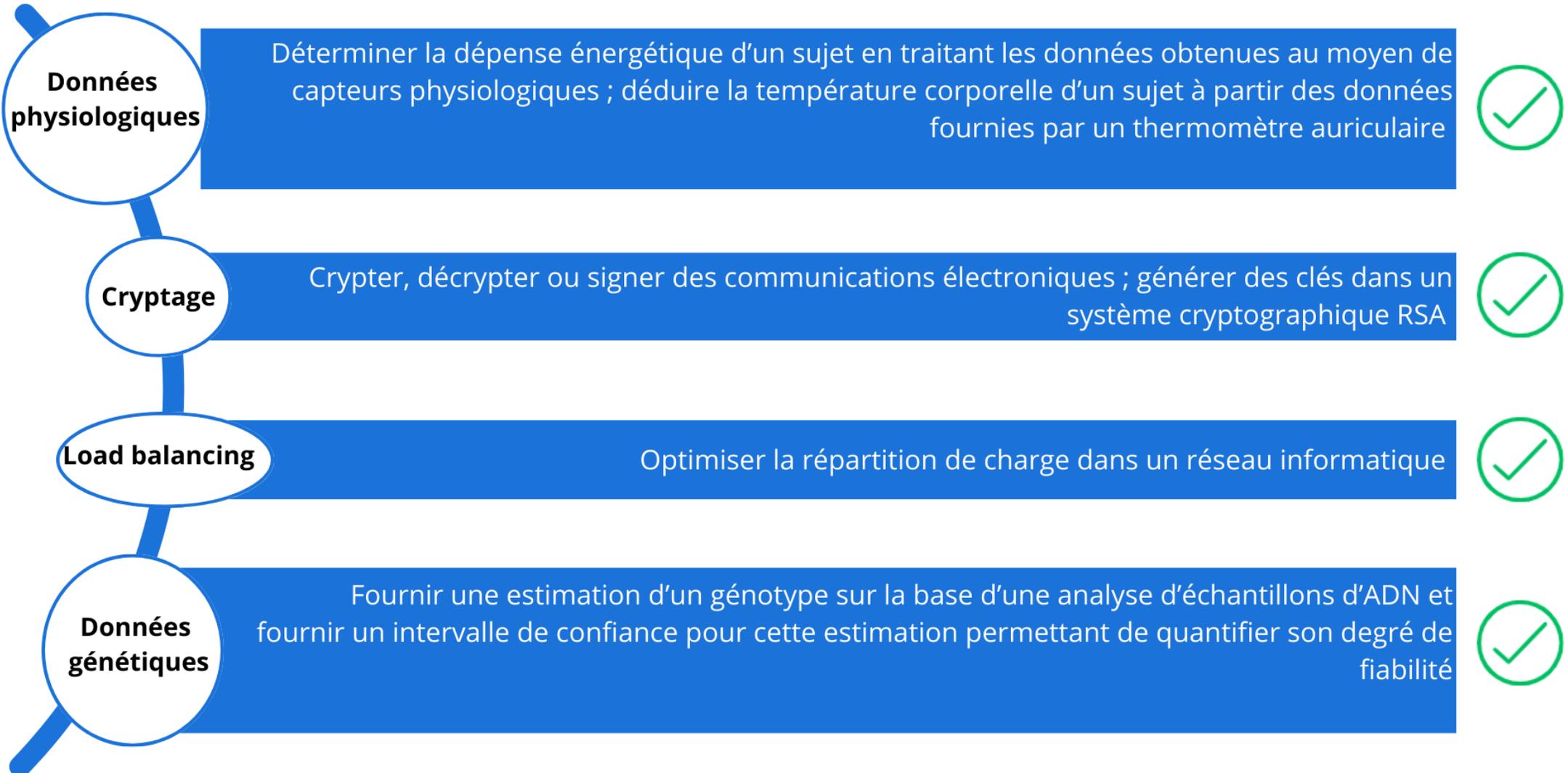
# APPLICATION A L'IA

## Effet technique: exemples



# APPLICATION A L'IA

## Effet technique: exemples



# APPLICATION A L'IA

## Effet technique: exemples

**Aide diagnostic** Fournir un diagnostic médical à l'aide d'un système automatisé de traitement de mesures physiologiques



**Simulation à finalité technique**

Simuler le comportement d'une classe suffisamment définie d'objets techniques ou de procédés techniques spécifiques, dans des conditions pertinentes sur le plan technique



**Réseaux de neurones**

Réseaux de neurones : pas exclu en soit mais il faut suffisamment montrer l'effet technique par rapport aux structures existantes. Ici:



Mitsubishi disait que structure moins énergivore. Mais pas convaincant % D1. T0702/20



# APPLICATION A L'IA

## Effet technique: exemples

**Imagerie médicale**

Procédé de détection d'un nerf dans des images échographiques – basé sur des modèles



**Biométrie**

Reconnaissance des minuties d'une empreinte digitale – traitement d'images – extraction de caractéristiques



**Aéronautique**

Classification des conditions de givrage – Apprentissage automatique supervisé



**Véhicule autonome**

Vision par ordinateur – entraînement d'un réseau de neurones pour la détection de délimitations d'une voie de circulation



**Circuit**

Réalisation physique, mise en œuvre matérielle de réseaux de neurones, neurones ou parties de neurone



Il faut ensuite que l'invention ne soit pas évidente par rapport à l'état de la technique!

# APPLICATION A L'IA

## Effet technique: les cas les plus délicats à défendre

Architecture de réseaux de neurones si pas d'effet technique (décision T0702/20); délicat surtout si il n'y a pas d'application industrielle précise dans l'invention revendiquée.

Modèles autour du langage (LLM ou autres).

Exemples:

- Transformer du langage naturel en requête structurée: pas technique (procédure examen EP4428710)
- Filtrer des données d'entrée d'un LLM basé sur des critères légaux (procédure examen EP4421694)
- Génération d'un texte en langage naturel à partir de métadonnées déduites des conversations d'un groupe dans un réseau social (Meta Inc. EP4395242)



Tout ce qui est très orienté « business » en général : méthodes financières par exemple

# APPLICATION A L'IA

## Effet technique: exemples

Invention = Algorithme évolutionnaire innovant

Cas N°1: Les revendications détaillent les étapes de l'algorithme mais ne pas précisent d'utilisation ou d'adaptation technique



Cas N°2: Les revendications indiquent que ce même algorithme évolutionnaire innovant est appliqué à des éléments techniques:

- commande d'alimentation d'un moteur,
- vecteur de pixels d'une image,
- détection de sons pour une application speech to texte
- prédiction de l'évolution de la taille d'une tumeur



Cas N°3: Les revendications indiquent que ce même algorithme évolutionnaire est appliqué à des données non techniques:

- niveau d'intérêt d'une conversation entre un utilisateur et un chat bot,
- identification de l'affinité entre deux personnes
- prédiction de l'évolution des ventes d'un produit



- 1. mener une analyse au cas par cas.
- 2. avoir une réflexion poussée sur la manière de rédiger les revendications et la description

# APPLICATION A L'IA

## Effet technique: exemples

Invention:

Un procédé de détection des fissures dans une structure métallique par analyse d'image.

Cas N°1: Les revendications indiquent, sans plus de détail, que l'étape d'analyse utilise de l'IA.

→ Sans présager de l'art antérieur, défaut d'activité inventive car évident pour l'homme du métier si l'IA d'utiliser ce type d'IA.



Cas N°2: Les revendications précisent la spécificité de l'étape d'analyse par IA:

- algorithme particulier de l'IA

ou

- formule mathématique non évidente

ou

- IA classique mais paramètres d'entrées non évidents (ex: données acoustiques ou optiques spécifiques etc.)



- 1. mener une analyse au cas par cas.
- 2. avoir une réflexion poussée sur la manière de rédiger les revendications et la description

# APPLICATION A L'IA

## Bonnes pratiques

En revendications, préciser des étapes d'IA qui utilisent:

1.

- des paramètres d'entrée non évidents

ou

- des étapes non évidentes (par exemple définies par une formule mathématique ou une séquence particulière).

2.

l'utilisation technique de l'algorithme ou l'adaptation technique:

- Parfois frustrant ou délicat pour les entreprises dont l'activité est de générer de l'IA et qui ne souhaiteraient pas se limiter à certaines applications.
- Mais en pratique peu contraignant pour les entreprises qui opèrent l'IA dans une liste finie de domaines d'application.

## APPLICATION A L'IA

### Point d'attention

Condition de Nouveauté: attention aux divulgations !

- Poser des questions à une IA Générative peut être une divulgation du contenu de la question (ex: ChatGPT en version basique ne garantit pas la confidentialité)
- Risque, pour le moins, de perte de secret



Sensibiliser les inventeurs aux risques d'emploi d'IA génératives

## APPLICATION A L'IA

### Point d'attention: Suffisance de description

- Condition de validité de brevet
- Pas de black box !
  - Décrire les données employées input / output
  - Décrire le traitement (étapes algorithmes, corrélation)
  - Souligner l'effet technique
- FR : A priori pas de jurisprudence au 15 06 2024 (NB: INPI n'a pas de pouvoir de rejet pour insuffisance de l'exposé)
- US et EP (a priori EP plus sévère)

## APPLICATION A L'IA

### Autres points d'attention

Inventions développées avec usage d'IA

- L'inventeur est la ou les personnes physiques qui ont orienté le travail de l'IA
- Pas d'inventeur artificiel (cf Dabus)
- Documenter le développement (prouver la contribution humaine)

## APPLICATION A L'IA

### Autres points d'attention

Au fait? Pourquoi breveter des innovations IA ?

- Patrimonialiser et diversifier la PI
- Obtenir une protection sur la fonction et pas uniquement sur la forme (le code), pour une protection plus efficace.

# CREATION D'IA: les points de vigilance

Droit d'auteur = Une même idée, plusieurs formes d'expressions  
Et c'est seulement l'expression qui est protégée



Da Vinci



Rubens



Philippe de Champaigne



Dirk Bouts



The Expendables 2 (affiche)

## Protections complémentaires

Marque (exemple : nom d'une appli)



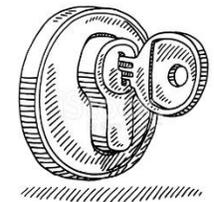
Droit d'auteur (code informatique) : dépôt des sources



Bases de données (droit spécifique) :  
collecter les informations d'investissement



Savoir-faire: à documenter, à dater, à garder secret



### Des protections complémentaires

- 1. peu chronophages et onéreuses à activer
- 2. qui renforcent la protection et la valorisation de la PI

# CONCLUSION

## Quelques conseils pratiques

- Analyser finement l'invention avant le dépôt pour dégager tous les arguments sur sa contribution technique- toujours se demander si « en théorie », on pourrait exécuter l'invention mentalement.
- Multiplier les droits de PI pour tirer parti des forces et faiblesses de chacun
- Faire un tri sur les innovations et ne déposer que ce qui est porteur (rationalisation des coûts), choix entre savoir-faire et brevet
- Diversifier son portefeuille de brevets (en déposer plusieurs quitte à sélectionner moins de pays à protéger)

# CONCLUSION

## Quelques conseils pratiques

- Appliquer une **analyse multi-critères** pour décider du dépôt ou non d'un brevet sur un logiciel ou de l'IA: (à l'appréciation de l'industriel)

Potentiel de  
Brevetabilité

Temporalité

Valorisation  
économique

Capacité à  
faire appliquer  
le brevet

Budget

**DES QUESTIONS ?**

**À VOUS LA PAROLE**



*Merci de votre attention*

[www.hautier.fr](http://www.hautier.fr) | [contact@hautier.fr](mailto:contact@hautier.fr) | Tél +33 (0)4 93 87 71 39